

COMMUNE DE CANAPLES
Département de la Somme

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2018

NOMBRE DES MEMBRES :

Séance du 20 Avril 2018

Composant le Conseil : 11

Présent à la séance : 08

Date de convocation : 13 Avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt Avril, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire
Alain JARDIN, Matthieu VANDENBUSSCHE, Aurore MERLIN, Léon LENNE : Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Jean Yves CANNESSON donne pouvoir à Pascal GODARD
Jean Marc MOYAUX donne pouvoir à Yasmine HAFIAN

Absents excusés :

/

Absents non excusés :

Emilie MICHEL

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu DU Conseil Municipal du 06 Avril 2018

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 06 Avril 2018.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2. Vote du budget 2018 :

Monsieur Le Maire fait lecture du budget primitif 2018 qui laisse apparaître :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	554 773,00 €	956 871,00 €
Investissement	267 226,00 € dont 31 559,00 € de crédit de report	267 226,00 € dont 20 415,00 € de crédit de report

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'opération Cocon d'isolation au-dessus du bâtiment de la 5^{ème} Classe, inscrite au budget qui s'élève à 3 302,00 € TTC suite à l'appel d'offres menée par la FDE.

M. Le Maire informe le Conseil du Coût total actualisé de l'aménagement de la salle des archives qui s'élève à 4 389,20 €.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état des emprunts en cours.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
APPROUVE** le devis de rayonnage des archives actualisé.
APPROUVE le budget primitif tel que présenté.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

3. Assainissement collectif :

3.1. Règlement de la facture du cabinet d'avocats ayant rédigé la convention de groupement de commande :

Le montant de la facture s'élève à 1 200,00 € TTC.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
DECIDE** de mandater le règlement de la facture de 1 200,00 € TTC
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

3.2. Etendu du projet :

Le cabinet irh, nous informe de la capacité de la Commune à accueillir une station d'épuration engorgeant le projet d'assainissement des deux communes de Canaples et d'Halloy lès Pernois pour un coût sensiblement identique à celui préalablement établi lors des premières études.

Le conseil s'accorde à imposer à la Commune d'Halloy l'échéance du 1^{er} Mai afin de nous transmettre sa position définitive à défaut, la Commune de Canaples s'engagera seule dans le projet.

3.3. Création du budget annexe d'assainissement :

Vu le code des collectivités territoriales, vu l'instruction M49 applicable aux services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable, toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2018 de ce budget annexe.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de la création du budget annexe relatif à l'assainissement et sera dénommé « Budget Annexe d'Assainissement » à la date du 20 avril 2018.

DECIDE d'assujettir ce budget à la TVA

AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A LA MAJORITE.

Avis	Nombre de voix
Pour	09
Contre	0
Abstention	1

3.4. Affiliation au service des impôts-entreprises

Suite à la création du budget annexe, il y a lieu de demander l'affiliation au service des impôts entreprises Amiens Nord Est.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la demande d'affiliation.

ADOpte A LA MAJORITE.

Avis	Nombre de voix
Pour	09
Contre	0
Abstention	1

4. Eclairage public - FDE :

Suite au projet de changement des candélabres, le choix de la couleur se porte sur celle déjà en vigueur rue de l'étroit et rue des Côteaux afin de préserver l'uniformité. Quant à la baisse de l'intensité, le conseil municipal opte pour une baisse de 70% entre 23h00 et 5h00 et de 50% pour le reste de la durée de l'éclairage.

5. Question diverses :

- Accroissement des vols (tondeuse, véhicule, ..) et dégradations dans la commune, La brigade de Domart en a été contactée, elle souhaiterait être informée des manifestations accueillant du public à la salle Gilbert Temmermann.
- Aire de repos : une demande est formulée quant à un aménagement rue des Aires.
- Girouette de l'église : Une demande de devis de réparation doit être établie.
- La contrainte de tonte du terrain de foot.
- Le remplacement des drapeaux.
- Proposition d'attribuer à la place de la Mairie le nom du Colonel BELTRAME tombé lors de l'attentat de Trèbes.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.

Marcel POISSON
Maire de Canaples